

LA LOI SUR L'INSOLVABILITÉ

ON DEMANDE LE RENVOI AU COMITÉ

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Avant le congé de Noël, le comité des finances a été saisi d'un projet de loi portant sur l'insolvabilité. Nous avons tenu des audiences à ce sujet. Nous nous rendons compte qu'il y a beaucoup de décisions importantes à prendre, mais ayant entendu de nombreuses doléances, c'est le comité qui serait le mieux en mesure de s'occuper de ces problèmes importants. Le ministre peut-il nous dire pourquoi le projet de loi C-17, portant sur l'insolvabilité, question extrêmement importante pour bien des Canadiens, n'a pas encore été renvoyé au comité pour lui permettre de tenir d'autres audiences?

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le député pose une très bonne question. Je dois dire que je partage son sentiment de frustration. Nous avons déposé le projet de loi depuis plusieurs semaines. Nous avons présenté les amendements que nous comptons proposer au comité. Il paraît que le parti qui représentent les députés d'en face tient beaucoup à ce que ce projet de loi soit renvoyé au comité. Je dois avouer que le Nouveau parti démocratique n'a pratiquement pas coopéré. Il serait plus utile que les députés acceptent de renvoyer le projet de loi au comité pour permettre aux personnes qui tiennent à témoigner de le faire. Il s'agit d'un projet de loi extrêmement important pour les salariés, les petites entreprises, bref pour tous les Canadiens. Poursuivons son étude.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'INCIDENCE DU CHÔMAGE SUR LES PAUVRES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Selon une étude de la situation du chômage menée par Statistique Canada, la politique de taux d'intérêt élevés du gouvernement a fait assumer aux pauvres le fardeau du chômage. Seulement le tiers des Canadiens pauvres ont eu un emploi régulier en 1981. Le ministre reconnaît-il maintenant que ce sont les politiques économiques de son gouvernement qui ont empêché les pauvres d'avoir de l'emploi? Qu'est-ce que le ministre compte faire pour réparer cette injustice flagrante envers les Canadiens à faible revenu?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Non, monsieur le Président, je ne souscris pas à la déclaration de l'honorable représentante. Le fait est que le chômage a eu les mêmes conséquences au Canada que dans presque tous les autres pays industrialisés. Le chômage semble frapper davantage les gagne-petit que les autres travailleurs. C'est ce qui se passe dans tous les pays industrialisés que je connais.

Les nouveaux travailleurs, ceux qui viennent de se joindre à la population active, ont tendance à perdre leur emploi plus

rapidement que ceux qui travaillent depuis longtemps. L'honorable représentante sait très bien qu'un bon nombre de conventions collectives prévoient que les derniers embauchés sont les premiers à être congédiés si le nombre d'emplois vient à baisser. La solution consiste à créer des emplois le plus rapidement possible pour réduire le chômage. C'est ce que nous avons essayé de faire dans le cadre du programme que nous avons mis sur pied pour lutter contre la récession qui a touché le Canada et le reste du monde industrialisé, où il y a encore 30 millions de chômeurs à l'heure actuelle.

• (1440)

Nous faisons de notre mieux, mais le phénomène n'existe pas uniquement au Canada et il n'est pas plus marqué au Canada que dans d'autre pays. Tout en prenant diverses mesures, nous nous sommes efforcés de maintenir la protection assurée par nos programmes sociaux, contrairement à bien d'autres pays et contrairement à ce que préconisait notamment le parti conservateur. Nous avons maintenu nos programmes sociaux pour aider ceux qui en ont le plus besoin.

L'INCIDENCE DES TAUX D'INTÉRÊT SUR LA CRÉATION D'EMPLOIS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, les deux millions de pauvres du Canada ne sont pas convaincus que le gouvernement crée des emplois aussi vite qu'il le pourrait. La meilleure protection pour ces Canadiens consiste à avoir un emploi. Ils ne veulent pas des prestations d'assurance-chômage ou de bien-être social; ils veulent travailler. Ils sont sur le point de subir un autre coup dur vu que les taux d'intérêt ont recommencé à monter. Qu'est-ce que le ministre compte faire à propos des emplois qu'il détruit en permettant aux taux d'intérêt de recommencer à grimper?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, le fait qu'il y ait une augmentation d'un demi pour cent du taux d'intérêt ne nous donne pas de raison de conclure qu'il y aura diminution des emplois au Canada. L'honorable député sait fort bien que si, par exemple, on regarde l'évolution très récente que les États-Unis ont connue depuis le mois de janvier, à savoir une croissance de leur taux d'intérêt, ceci n'a pas empêché l'augmentation des emplois. Le taux d'intérêt n'est pas le seul facteur qui détermine le taux des emplois.

Deuxièmement, je voudrais souligner à l'honorable député qu'il n'y a pas de raison de croire que les taux d'intérêt connaîtront une flambée durant les semaines qui viennent. Il y a tout lieu de croire que les taux d'intérêt connaîtront ou auront connu une augmentation minime et, quant à moi, je fais tout en mon pouvoir, avec le gouverneur de la Banque du Canada, pour empêcher que les taux d'intérêt montent davantage.

Tout ceci va dépendre énormément de ce qui va arriver des taux d'intérêt aux États-Unis, mais encore là, il y a lieu de croire que les taux d'intérêt aux États-Unis ne connaîtront pas de hausse exagérée durant les jours et les semaines qui viennent.